

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Espèces pélagiques Mercredi 6 Avril – Soto del Barco

La réunion a débuté par un mot de remerciement de la part d'Enrique Paz qui quitte la présidence de ce groupe. Il a souligné les succès de ce groupe lors de ces 15 ans de travail, notamment le plan de gestion pour l'anchois, ceci grâce à la confiance qui s'est établie au fur et à mesure des réunions. Le travail doit continuer pour de nombreux sujets (thon rouge, thon germon, sardines...), Enrique Paz a donc souhaité beaucoup de succès aux membres en particulier à Maria-José Rico qui prend désormais la présidence de ce groupe.

Aurelio Bilbao (Président du CC SUD) a souligné la qualité du travail mené par Enrique Paz, sa fierté et son plaisir d'avoir travaillé ensemble.

Maria-José Rico (Présidente du Groupe de travail) a souhaité la bienvenue aux membres et les a remerciés pour leur présence, puis a ensuite entamé l'ordre du jour par la validation du compte-rendu et de l'ordre du jour : les deux documents ont été validés à l'unanimité par le groupe. Puis Maria-José a proposé aux membres un système de « boite à idées » (avec une boite physique) afin que chacun puisse pendant les réunions du Groupe de Travail, anonymement ou non, contribuer au développement du groupe en proposant des suggestions d'amélioration, des idées ou des propositions de thème d'importance pour les membres.

1. Thon Germon

Haritz Arrizabalaga (AZTI) a réalisé un résumé des mesures en place dans le cadre de la stratégie de gestion pour le thon germon. La règle de gestion n'a pas évolué en dehors du fait que les hausses de TAC sont désormais limitées à 25% et non 20% comme précédemment. Les baisses sont limitées à 20%. Ces limites ne s'appliquent que lorsque le stock se situe dans la partie verte du diagramme de Kobe. Le comité scientifique est en faveur d'appliquer ces règles dans la partie jaune du diagramme, cependant la Commission de l'ICCAT s'est exprimée contre.

Haritz Arrizabalaga a ensuite mis en avant l'importance des CPUE (captures par unité d'effort) espagnoles « appâts vivants » dans la détermination de l'état du stock, il sera cependant possible d'ajouter d'autres CPUE provenant d'autres flottes à l'avenir, afin de préciser ces estimations.

Concernant le protocole pour circonstances exceptionnelles, une série de paramètres (biomasse, mortalité, captures, CPUE et paramètres biologiques) est étudiée, si aucun de ces paramètres ne sort du nuage de points des estimations, la procédure pour circonstances exceptionnelles n'est pas enclenchée. En revanche si tel est le cas, un protocole a été établi : il est d'abord déterminé si le TAC peut être appliqué ou si des mesures alternatives doivent être mises en place : toutes mesures jugées utiles pourront être appliquées. C'est le premier protocole pour circonstances exceptionnelles à être adopté, il faudra donc le mettre à l'essai en particulier pour l'appliquer à d'autres stocks.





















+33 297 83 11 69 · info@cc-sud.eu www.cc-sud.eu

Haritz Arrizabalaga a rappelé que le Tac 2022-2023 est de 37 801 tonnes, soit 80% de FRMD. Une nouvelle analyse doit être effectuée cette année (résultats prévus pour 2023), il sera alors possible de réviser la stratégie à partir de ces nouvelles données, en 2026 une nouvelle révision plus complète sera possible à partir des éléments fournit par le SCRS.

Finalement, Haritz Arrizabalaga a rappelé qu'un programme de marquage est en cours, il remercie donc les participants pour leur aide dans la diffusion des affiches de récompenses.

Un échange a ensuite eu lieu entre Aurelio Bilbao (OPESCAYA), Miren Garmendia (OPEGUI) et Haritz Arrizabalaga sur la définition des limites à la baisse/hausse. Elles devraient s'appliquer selon Aurelio Bilbao et Miren Garmendia également en zone jaune, afin qu'un petit accident une année, n'implique pas un TAC réduit pour de nombreuses années (Sauts annuels de 25% uniquement après l'application d'une forte baisse à récupérer alors que l'état du stock est à nouveau bon). Puis Jose Beltran (OPP Burela) a indiqué que d'autres types de mesures devraient être mis en place pour limiter les baisses.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a rappelé que l'UE a supporté cette proposition d'élargissement à la zone jaune lors de l'ICCAT, mais cette position a changé pendant l'ICCAT et cette nouvelle rédaction n'a pas été adoptée. Il serait nécessaire d'avoir des éléments d'explication sur cette décision. C'est une décision politique selon lui, et il militera pour qu'elle s'applique.

Haritz Arrizabalaga a conclu en soulignant qu'effectivement c'est une décision politique, les scientifiques ayant estimé que l'élargissement de ce critère à la zone jaune, ne porterait pas atteinte à la réalisation des objectifs pour ce stock. Différents mécanismes pourraient également être envisagés, par exemple un premier « saut » jusqu'au niveau équivalent au RMD, afin d'éviter une remontée trop lente.

Les membres seront appelés à contribuer à un projet d'avis en vue de la plénière de l'ICCAT.

2. Thon rouge

Haritz Arrizabalaga a repris sa présentation (disponible sur le site du CC SUD), le TAC 2022 de thon rouge a été maintenu à 36 000 tonnes. Une nouvelle évaluation du stock est prévue pour cette année (ceci indépendamment du processus pour une stratégie de gestion).

Concernant la mise en place d'une stratégie de gestion, Haritz Arrizabalaga a rappelé que la population de thon rouge se divise en deux stocks (Est et Ouest) d'importance significativement différente, l'objectif est cependant bien d'établir une stratégie fonctionnant pour les deux stocks et l'ensemble des pêcheries avant la fin de l'année. Aujourd'hui les scientifiques étudient neuf stratégies candidates, basées sur l'indicateur





















d'abondance. Il sera cependant nécessaire d'identifier les priorités, l'ensemble des options ne pourra pas être étudié dans les délais impartis.

Des compromis entre état du stock et rendement devront être trouvés, il faudra choisir la bonne balance. Pour cela, il est important de prendre en considération les intervalles de confiance, ils indiquent les risques d'effondrement du stock en fonction des règles appliquées, ceci à l'Est et à l'Ouest. Il faudra alors que le SCRS classe les options en déterminant l'importance de chaque paramètre.

Finalement Haritz a rappelé le calendrier des réunions : le panel 2 va se réunir en mai et en octobre 2022 où 2-3 règles devraient être sélectionnées afin de faciliter la décision lors de la plénière de l'ICCAT. Si tel n'est pas le cas, un TAC pourra être adopté grâce à l'évaluation du stock menée en parallèle.

Maria José Rico (Présidente du groupe de travail) a indiqué avoir reçu une demande de contribution de la part de la Commission européenne (la veille de la réunion de ce groupe). La Commission demande aux conseils consultatifs de répondre à une série de questions (disponibles sur le site du CCSUD) avant le 29 Avril. Cette annonce a créé une certaine confusion au sein du groupe étant donné le court délai de réponse. La présidente du Groupe a été sollicitée pour demander une augmentation de ce delai de réponse ; cependant, la DG MARE a repondu que cela n'était pas possible

.Haritz a donné des explications sur certains points mais puisque le document venait d'être reçu, il n'y pas de temps pour un vrai débat. Ainsi les membres seront invités à s'exprimer par écrit d'ici peu afin de rédiger un avis rapidement. Les membres pourront également échanger avec Haritz Arrizabalaga par écrit pour avoir des compléments d'informations.

3. Point d'information CC Pélagiques (PELAC)

José Beltran (Représentant du CC Pélagique) a présenté les actualités de ce conseil consultatif pour les différents stocks d'intérêt au CC SUD. Sa présentation est disponible sur le site du CC SUD.

a. Maguereau de l'Atlantique Nord

Les priorités du PELAC sont :

- Empêcher la fixation unilatérale de quotas par la Norvège et les îles Féroé
- Suivre le développement d'une stratégie de gestion dans les États côtiers en fonction des résultats de la MSE
- Suivi avec la Commission et le CIEM sur les différences de résultats entre les campagnes sur les œufs et les campagnes d'été sur la base de recherches récentes sur la fécondité
- Discuter de la recherche sur la fécondité du maquereau avec le CIEM lors de la réunion d'avril 2022





















- Suivi avec la Commission de l'examen des composants du stock et des mesures de protection existantes
- Suivi des résultats de WKRRMAC 2019
- Avis de TAC pour 2023

Jérôme Jourdain (UAPF – Membre du PELAC) a précisé que les travaux réalisés dans le cadre du développement d'une stratégie de gestion sont aujourd'hui sapés par les négociations entre États côtiers. Il faut absolument éviter la situation de 2021 ou à cause de ces quotas unilatéraux le TAC a dépassé de 40% le TAC recommandé. Luis Vicente (ADAPI) a ajouté que selon lui la Commission européenne avait baissé les bras, elle ne s'implique pas, l'absence de négociation n'est pas tolérable.

b. Chinchard du sud

José Beltran a rappelé l'historique des discussions sur ce sujet, notamment entre le CC SUD et le PELAC. Les priorités pour 2022 sont :

- Insister sur l'organisation d'urgence d'un Benchmark pour ce stock
- Une fois les problèmes de données résolus dans le benchmark, réunir à nouveau le groupe de discussion en collaboration avec le CCSUD et envisager des modifications nécessaires au plan de gestion
- Revoir la gestion de plusieurs espèces dans le cadre d'un TAC combiné, car les avis scientifiques ne couvrent que T. trachurus.
- Avis de TAC pour 2023

Ursula Krampe (DG MARE) a commenté que la Commission Européenne regrette l'absence d'accord sur le plan de gestion en 2021, il n'y a selon eux, aucune raison de ne pas l'appliquer. Il semble que les discussions sont politiques. Ursula Krampe a rappelé qu'un transfert interzonal entre les unités 9a et 8c n'est pas envisageable, le CIEM doit le confirmer très prochainement. Finalement, la représentante de la Commission a souligné que ce stock est impacté par le Brexit, attirant donc une série de difficultés supplémentaires.

Jérôme Jourdain a précisé que la priorité du PELAC est de modifier la méthode d'estimation du TAC pour cette espèce, la méthode actuelle se base sur une unique espèce pour recommander un TAC pour l'ensemble des espèces, Jérôme Jourdain indique que le CIEM lui-même reconnait que ce n'est pas une méthodologie adéquate, elle ne permet pas de s'assurer de la durabilité de l'ensemble des espèces. Un travail en commun avec le CC SUD doit être réalisé. Jérôme Jourdain a finalement souligné l'intensité du travail effectué par le PELAC pour ce stock, le changement de point de référence par le CIEM est l'unique raison de la non adoption du plan de gestion, qui ne peut être basé que sur des données robustes. Ce qu'a confirmé José Beltran.

Jean-Marie Robert (Pêcheurs de Bretagne) a souligné que la gestion unique du chinchard n'est pas acceptable sachant qu'il n'y a pas de difficulté à identifier les différentes espèces





















de chinchard. Le secteur français souhaite donc qu'une lettre soit transmise au CC Pélagiques sur ce sujet.

Finalement Luis Vicente (ADAPI) a remercié le PELAC de permettre aux membres du CC SUD de participer à ses réunions. Luis Vicente a indiqué être préoccupé par les données utilisées et l'augmentation significative de la proposition de TAC par le CIEM, il est dommage qu'un plan de gestion n'est pas abouti, on risque selon lui une chute de ce stock. Concernant les différentes espèces de chinchard il ne voit cependant pas l'intérêt de complexifier la gestion en séparant les espèces, il ne se positionnera cependant pas contre ce point.

c. Chinchard de l'Ouest

Les priorités du PELAC pour 2022 sont :

- Poursuivre l'adoption du plan de reconstruction avec le Royaume-Uni
- Poursuivre le travail d'identification des stocks génétiques
- Discuter de l'alignement du TAC de chinchard de l'Ouest avec les zones CIEM (c'est-àdire y compris la zone 8c) lors des prochaines réunions en 2022
- Avis de TAC pour 2023

En conclusion les membres ont remercié les échanges entre PELAC et CC SUD, ils seront appelés à se réinscrire pour consolider la liste des participants intéressés.

d. Sardine du golfe

Les membres ont confirmé que tant que des avancées scientifiques n'étaient pas disponibles, les travaux pour un plan de gestion resteraient en veille.

BILAN:

- Un projet d'avis sur le thon germon sera proposé en vue de l'ICCAT en particulier sur les questions des limites à la hausse/baisse du TAC
- Le CC SUD tentera de répondre dans les délais aux questions de la Commission européenne sur le thon rouge
- La coopération entre CC SUD et PELAC se poursuivra en 2022, le CC SUD adressera une lettre au PELAC concernant les espèces de Chinchard.
- Le groupe Ad-Hoc Sardine du Golfe reste en veille

















